

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 14 avril 2022**

Date de  
convocation :  
08.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal  
M. Joël PIERACCINI  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
M. ANDRIO Franck  
M. MERCIER Thierry  
M. COUBETERGUES Benoît  
M. BARBIER Olivier  
Mme VONNER Isabelle  
Mme DI BARTOLO Claire  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme ASSO CHARNET Geneviève

**Excusés :**

- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Monsieur Joel PIERRACCINI
- Madame Mme PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

**Absente excusée :**

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 3  
Votants : 18

**POINT N°22 ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURES  
SCOLAIRES ET ADMINISTRATIVES**

Vu le Code General des Collectivites Territoriales,

Vu le code de la Commande publique,

Considérant qu'en 2017, le SIVOM Val de Banquière, certaines communes qui le composent et le SIVOM de l'Abadie ont créé un groupement de commandes dont l'objet était la passation d'un marché pour l'approvisionnement en fournitures scolaires et administratives

Que ce marché a effectivement été passé et sa durée maximale de validité est arrivé à échéance en octobre 2021.

Considérant que pour continuer à bénéficier d'économies d'échelle, et en faire profiter tous les membres visés ci-dessus, il est nécessaire de constituer un nouveau groupement de commandes ouvert aux mêmes membres et ayant le même objet.

Considérant qu'en qualité de coordonnateur du groupement, le SIVOM Val de Banquière devra organiser une mise en concurrence. Le dossier de consultation sera élaboré pour tenir compte des besoins des communes et établissements volontaires pour intégrer le groupement.

Ces besoins sont répartis en 5 lots distincts :

- lot no 1 : Fournitures de bureau ;
- lot n02 : Papeterie, écriture, coloriage ;
- lot n03 : Travaux manuels, peinture ;
- lot n04 : Papiers et enveloppes ;
- lot n05 : Consommables informatiques.

Considérant l'ensemble des raisons ci-dessus exposées, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et toutes les Communes membres du SIVOM Val de Banquière, selon le modèle annexé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- D'adhérer au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et toutes les Communes membres du SIVOM Val de Banquière, selon le modèle annexé.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 19 avril 2022

Le Maire,



Pascal Bonsignore